

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01357 Numéro SIREN : 877 778 902 Nom ou dénomination : AB PLOMBERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001646

Désignation de l'entreprise Société AB PLOMBERIE SASUNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 1314 Chemin du Mont de38890 ST CHEF

Numéro SIRET *

8 7 7 7 7 8 9 0 2 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 2 3</u>	<u>3 0 0 9 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	52 633	40 823
	Immobilisations financières * (1)	040	042	215	215
Total I (5)		044	048	52 848	41 038
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	1 630	1 450
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	17 776	24 718
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	9 098	14 959
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	168 902	99 075
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	197 406	140 201
Total général (I+II)		110	112	250 254	181 239
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		53 512	42 493
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		47 969	25 305
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		102 582	68 898
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		43 688	20 222
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		4 921	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		56 748	63 825
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 150	42 316	17 260
	Produits constatés d'avance	174			11 034
	Total III	176		147 672	112 341
	Total général (I + II + III)	180		250 254	181 239
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	66 388
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	45 042

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 250 254.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 586 048.21 Euros et dégageant un bénéfice de 47 969.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

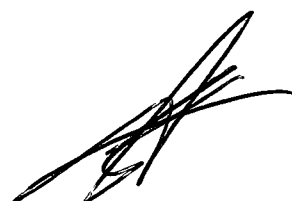
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	57 122		66 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 617		
TOTAL	58 739		66 388
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	200		
TOTAL	215		
TOTAL GENERAL	58 954		66 388

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		57 122	66 388	66 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 617	1 617
TOTAL		57 122	68 004	68 004
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			200	200
TOTAL			215	215
TOTAL GENERAL		57 122	68 219	68 219

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	17 143	20 925	24 009	14 059
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	773	539		1 312
TOTAL	17 916	21 464	24 009	15 371
TOTAL GENERAL	17 916	21 464	24 009	15 371

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	20 925				
Matériel de bureau informatique mobilier	539				
TOTAL	21 464				
TOTAL GENERAL	21 464				



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	200	200	
Autres créances clients	17 776	17 776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65	65	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 034	9 034	
TOTAL	27 074	27 074	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15 239	6 284	8 955	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	28 449	8 359	20 090	
Fournisseurs et comptes rattachés	56 748	56 748		
Personnel et comptes rattachés	13 703	13 703		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 323	11 323		
Impôts sur les bénéfices	6 572	6 572		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 773	3 773		
Autres impôts taxes et assimilés	1 795	1 795		
Groupe et associés	5 150	5 150		
TOTAL	142 751	113 706	29 045	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 460			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	16 500
Total	16 500



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges à payer

	Montant
PRIME A PAYER	2 000
CHARGES A PAYER SUR PRIME	4 500
PRIME A PAYER	8 000
CONGES A PAYER	526
CH SUR CONGES A PAYER	49
TVS	288
TAXE APPRENTISSAGE	381
FORMATION CONTINUE	756
Total	16 500

Charges et produits constatés d'avance



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Le 07/12/2022
M ASSE BILLE



AB PLOMBERIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 1314 Chemin du Mont de crucilleux,
38890 SAINT-CHEF**

877 778 902 RCS VIENNE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 septembre 2023

Monsieur Jean ASSE-BILLE, associé unique et Président de la société AB PLOMBERIE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre société a essayé de maintenir son activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

La société va poursuivre son activité malgré le contexte économique qui reste perturbé.

SAAS

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 586 048 euros contre 423 284 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 582 euros contre 6 577 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 257 163 euros contre 201 132 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 129 206 euros contre 98 490 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 002 euros contre 1 010 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 97 354 euros contre 61 186 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 36 962 euros contre 24 657 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes contre 0 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 21 464 euros contre 11 312 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 3 222 euros contre 1 503 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 547 371 euros contre 399 289 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 49 259 euros contre 30 572 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 621 euros (-255 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 46 638 euros contre 30 317 euros pour l'exercice précédent.

SFAB

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 12 915 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 11 584 euros contre 5 012 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 47 969,43 euros contre un bénéfice de 25 304,80 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 250 254 euros contre 181 239 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 47 969,43 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	47 969,43 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	14 285,71 euros
Soit 142,86 euros par action	
Le solde	33 683,72 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 87 196,03 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 88 296,03 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 février 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 285,71 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement

SVK

payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

35 714,00 euros, soit 357,14 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 714,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

14 285,71 euros, soit 142,86 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 285,71 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à SAINT-CHEF
Le 18 janvier 2024



AB PLOMBERIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 1314 Chemin du Mont de crucilleux,
38890 SAINT-CHEF**

877 778 902 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 février 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 30 septembre 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 47 969,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	47 969,43 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 142,86 euros par action	14 285,71 euros
Le solde	33 683,72 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 87 196,03 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 février 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 285,71 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

JFAB

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

35 714,00 euros, soit 357,14 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 714,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

14 285,71 euros, soit 142,86 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 285,71 euros

Certifié conforme
Le Président

